



# Info-RSG express

## Du côté de la direction

### Langue d'usage dans le service de garde

Nous remarquons, lors de nos visites dans vos services de garde et aussi parce que les parents nous en parlent, qu'il arrive assez fréquemment que la RSG s'adresse à son assistante ou à quelqu'un d'autre, dans une langue que ne peuvent comprendre les autres personnes présentes. Cette façon de faire est à déconseiller car elle pose un problème. D'une part, elle met mal à l'aise les personnes qui ne comprennent pas la conversation. D'autre part, elle envoie le message que la RSG a quelque chose à cacher. Cela provoque un questionnement légitime qui va même jusqu'à créer de l'insécurité auprès des parents. Il convient donc d'y penser et, par simple mesure de respect, d'utiliser tout simplement dans votre service de garde, la langue d'usage que tout le monde connaît au Québec, c'est à dire le français.

### Vous allez changer d'assistante?

Lorsque vous savez que vous allez changer d'assistante, avant de lui faire commencer son travail auprès des enfants, vous devez penser à la présenter aux personnes concernées, c'est-à-dire aux parents et aux enfants. Pour les parents, ils sont toujours surpris et inquiets lorsqu'ils doivent confier leur enfant à une nouvelle personne qu'ils ne connaissent pas. Leur préoccupation est tout à fait légitime et il faut faire en sorte de ne pas ajouter à l'insécurité naturelle des parents. Tout comme vous, leurs enfants, ils y tiennent! Il suffit donc simplement de présenter aux parents la nouvelle personne qui va s'occuper de leurs enfants. Quant aux enfants, il est également important de la leur présenter car eux-aussi ils se sentiront davantage en sécurité auprès de quelqu'un qu'ils ont déjà vu.

Concernant la personne qui vous remplace à l'occasion, c'est la même chose, il faut penser à la présenter aux parents et aux enfants.

### Preuve de formation ou de perfectionnement

Comme vous l'avez sans doute déjà appris par l'ADIM, le Ministère a débloqué un budget pour vous rembourser les frais



ou une partie des frais que vous avez engagé pour suivre une formation ou un perfectionnement. La formation, ou le perfectionnement, doit avoir été suivi entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012 et doit totaliser au moins 6 heures. Elle peut avoir été suivie en plusieurs fois: par exemple 3h sur un sujet et 3 heures sur un autre. Les cours de premiers soins ne sont pas admissibles.

Pour toutes celles d'entre vous qui nous ont déjà envoyé le document attestant qu'elles ont suivi une formation ou un perfectionnement, il n'est pas nécessaire de recommencer. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, faites-nous parvenir dès que possible le document par courrier, courriel, télécopieur ou dans le passe-lettre.

Dès que le Ministère nous aura versé les sommes nécessaires, nous effectuerons le paiement à toutes nos RSG concernées. Le montant pourrait se situer à 100\$.

### Échéances concernant les VAE, cours de premiers soins, etc.

Il y a encore un nombre important de RSG qui, bien que nous les ayons prévenues à l'avance par téléphone, négligent de nous faire parvenir dans les délais, les documents exigés par le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Il en résulte que ces RSG reçoivent une lettre d'avis de non-conformité, ce qui n'est pas agréable.

En bonne travailleuse autonome, une RSG se doit d'être organisée, afin de pouvoir surveiller les dates en question. Pour vous aider dans cette organisation, nous vous joignons à cet Info-RSG express, un document type que vous pourrez garder comme modèle pour vos propres besoins, en y ajoutant les dates d'échéances qui vous concernent, ainsi que pour votre assistante, votre conjoint, etc.

# Méli-mélo ...

## Les 12 règles alimentaires de base

Les règles alimentaires de base sont bien souvent liées au bon sens. Connaître les règles de base de l'alimentation c'est aider l'enfant à mieux connaître ce qu'il mange.

1. Manger est un moment de plaisir !
2. Manger tous ensemble autour de la table, RSG comprise!!
3. Manger dans le calme et la convivialité.
4. Bien mâcher les aliments et manger lentement.
5. Respecter les rythmes alimentaires et ne pas sauter de repas.
6. Consommer chaque jour une ration de féculents, de pain, d'aliments riches en protéines (viandes etc...), et plusieurs rations de fruits et légumes.
7. Limiter la consommation des aliments riches en sucre et en graisse.
8. Éviter les boissons sucrées (jus) pendant les repas et préférer l'eau et le lait
9. Ne pas manger devant la télévision.
10. Manger de tout, mais modérément.
11. Ne pas manger sans faim.
12. Ne pas grignoter.



Avec cet envoi, vous trouverez:

- Bordereau de paiement, période 25
- Inscription à la Trott-rencontre
- Document type: dates et échéances (à remplir et à garder par la RSG)
- Nouveaux montants de subventions
- Calendrier d'avril 2012



Prochaine trott-rencontre ...

Pour faire suite au mois de mars, sur le thème de l'alimentation, la prochaine trott-rencontre portera sur ce sujet.

L'alimentation étant un aspect essentiel de votre vie mais aussi de votre travail au quotidien avec vos 6 ou 9 petites bouches à nourrir.

Si vous avez envie de venir discuter de ce sujet, retournez-nous le bulletin d'inscription, dûment rempli et rapidement car les places sont limitées !

## Augmentation des subventions

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2012, les montants de subventions augmenteront comme suit :

Base 0-59 mois (PCR) : 26.10\$

Poupon 0-17 mois : 10.18 \$

Enfant handicapé : 33.10 \$



Vous trouverez ci-inclus un document du Ministère avec tous les détails.

Dans les faits, le premier paiement qui inclura ces nouveaux montants sera probablement celui du 19 avril, pour la période du 26 mars au 8 avril 2012.